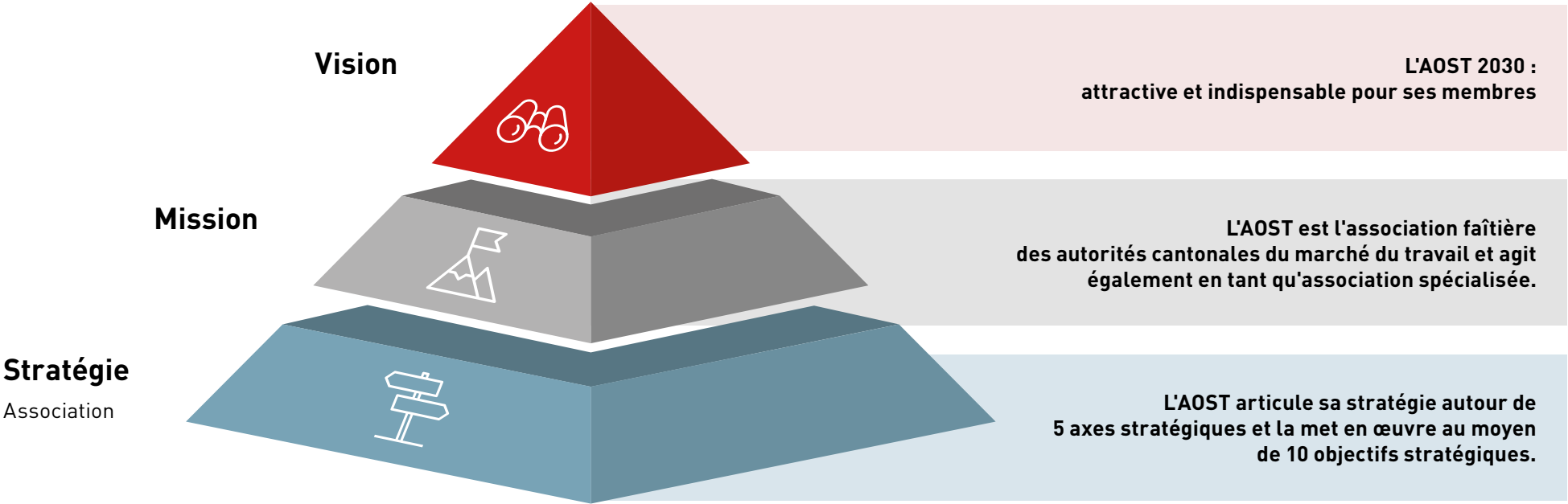




POLITIQUE DE L'ASSOCIATION 2025–2028

Vision – Mission – Stratégie



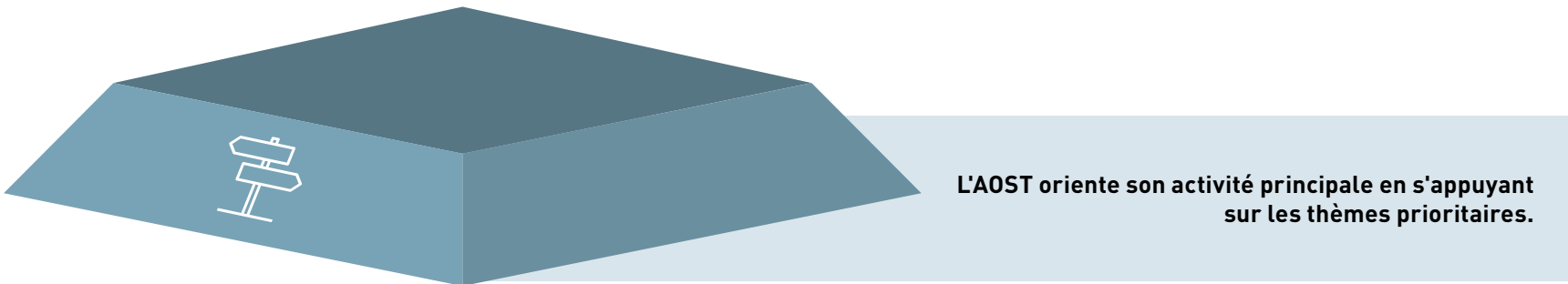
 Vision	L'AOST est reconnue comme une actrice influente et compétente dans la fixation de l'agenda.	L'AOST encourage l'innovation et la collaboration et aide les cantons à utiliser leur marge de manœuvre.	L'AOST renforce les compétences de toutes les parties prenantes avec des offres de formation et de perfectionnement.	L'AOST est une force marquante dans la numérisation.	
 Mission	En tant qu' organisation faîtière des autorités du marché du travail, elle s'implique activement dans le développement de la politique nationale du marché du travail en tant que partie intégrante de la politique économique nationale. Elle s'engage à élaborer des bases pour une mise en œuvre efficace et harmonisée du droit fédéral par les cantons et à soutenir les cantons, leurs services spécialisés et leurs associations professionnelles dans l'accomplissement de leurs tâches.		En tant qu' association spécialisée dans l'exécution, elle encourage l'échange d'expériences et l'innovation. Elle met à disposition les ressources nécessaires et renforce la collaboration et la coordination entre les cantons et les institutions concernées. Afin de renforcer les compétences des collaboratrices/teurs de l'exécution, elle veille à ce que l'offre de formation et de perfectionnement professionnels soit adaptée aux besoins.		
 Stratégie Association	Axe stratégique 1 Maximiser la représentation et la défense des intérêts de l'association	Axe stratégique 2 Renforcer la communication et les réseaux	Axe stratégique 3 Marquer et soutenir la numérisation	Axe stratégique 4 Développer la compréhension du rôle et de la performance de l'association	Axe stratégique 5 Rendre l'association pertinente et attractive pour les membres
 Objectifs stratégiques	Objectif 1a Positionner l'association en tant qu'actrice crédible dans la fixation de l'agenda et centre de compétences reconnu	Objectif 2a Développer le réseau pour l'association, mieux l'utiliser et collaborer avec les partenaires (y compris les commissions fédérales : CS AC, CFM, CFST, CT de la Confédération).	Objectif 3a Créer des espaces pour le développement d'idées, servir de plaque tournante pour les projets pilotes et accélérer la numérisation	Objectif 4a Canaliser et renforcer les échanges sur les développements pertinents et les positions de l'association	Objectif 5a Organiser l'association de manière efficace, efficiente et pérenne et maintenir l'équilibre des finances à long terme
	Objectif 1b Promouvoir des instruments d'exécution efficaces et efficients qui tiennent compte des spécificités régionales et des ressources	Objectif 2b Mieux cibler et renforcer la communication sur les messages clés et les groupes cibles	Objectif 3b Mieux coordonner l'exécution/la représentation des utilisateurs dans les projets informatiques communs	Objectif 4b Définir une nouvelle orientation pour la formation et la formation continue et garantir la proximité avec la pratique	Objectif 5b Assurer un haut niveau d'attractivité de l'association pour tous les membres

POLITIQUE DE L'ASSOCIATION 2025–2028

Vision – Mission – Stratégie

Stratégie

Délégations



Dans le domaine ...					
 Stratégie Délégations	I Marché du travail/ chômage (MT/C)	II Surveillance du marché du travail (SMT)	III Formation (FORM)	IV Politique des étrangers (PE)	V Conditions de travail (CT)
	l'association s'engage ...				
 Thèmes prioritaires	I.1 ... pour la promotion de l'exploitation du potentiel national de main-d'œuvre qualifiée et indigène, ceci en relation avec les thèmes de la transformation structurelle et de la numérisation (TIC).	II.1 ... pour une protection efficace des conditions de salaire et de travail, notamment dans le cadre des négociations avec l'UE, et pour la lutte contre le travail au noir.	III.1 ... pour l'orientation de la formation continue vers les activités d'exécution spécifiques des autorités cantonales du marché du travail et pour sa conception par des groupes spécialisés composés de spécialistes des cantons et du SECO.	IV.1 ... pour une politique d'admission sur le marché du travail qui tienne compte des besoins macroéconomiques et sociaux ainsi que des spécificités régionales, ceci en collaboration avec l'ASM.	V.1 ... pour la sécurité au travail et la protection de la santé ainsi que la protection de l'intégrité physique et psychique des travailleurs en Suisse, ceci conjointement avec l'AIPT.
	I.2 ... pour le travail actif sur des objectifs visionnaires en lien avec la stratégie SPE 2030.	II.2 ... pour des contrôles proportionnés et adaptés à l'exécution, qui préservent la flexibilité du marché du travail en tant qu'atout essentiel de la Suisse.	III.2 ... pour la qualification des experts techniques au niveau du brevet fédéral ainsi que pour du matériel de cours et d'examen moderne et virtuel, ceci en collaboration avec HRSE, STPS et eduQua.	IV.2 ... pour l'intégration durable des personnes migrantes aptes au marché du travail dans le premier marché du travail et pour la réglementation des interfaces avec les institutions concernées.	V.2 ... pour un nombre suffisant d'inspectrices/teurs du travail qualifiés (en tant qu'employés des organes d'exécution ou également en tant que délégués de ces derniers).
	I.3 ... pour le soutien d'un nouveau concept d'indemnisation des frais d'exécution de la LACI (IFE) qui tient compte des nouvelles exigences posées aux services publics de l'emploi.	II.3 ... pour une coopération avec swissstaffing dans le cadre de la loi sur le service de l'emploi (LSE).	III.3 ... pour une vision pragmatique et proche du front dans le traitement du projet de développement du système de formation.		
		II.4 ... pour un nombre suffisant d'inspectrices/teurs du marché du travail qualifiés (en tant qu'employés des organes d'exécution ou également en tant que délégués de ces derniers).			